



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Charte-de-la-deconcentration-la>

Charte de la déconcentration : la commission statutaire du 24 avril n'a pas pu se tenir

- Actualités -



Date de mise en ligne : vendredi 24 avril 2015

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

Quatre organisations ont "boycotté" la commission statutaire qui prévoyait d'examiner cinq articles de la charte de la déconcentration. L'UNSA voulait y participer pour porter des modifications au texte dans l'intérêt des personnels.

Lors de l'annonce de la première tenue de la commission le 17 avril 2015, l'UNSA s'était adressée directement à la ministre pour dire son côté prématuré faute de dialogue préalable. Elle avait annoncé qu'elle ne pourrait pas siéger dans ces conditions.

Le gouvernement avait transformé cette première réunion en groupe de travail pour concerter avec, notamment, le ministère de l'intérieur sur le contenu de la charte.

C'est dans cette continuité que la commission statutaire a été reconvoquée le 24.

Pour l'UNSA, l'intérêt des personnels commande de ne pas nier le contexte. Le Parlement a adopté une loi réduisant le nombre des régions et donc, impactant l'organisation de l'Etat territorial. On peut le regretter ou non, c'est un fait.

Il faut donc trouver les outils les plus adaptés pour éviter que les personnels concernés par les réorganisations soient les moins nombreux possibles et que leurs intérêts soient préservés.

C'est dans ce sens que l'UNSA a déposé des amendements pour améliorer un texte qu'elle n'avait pas voulu mais qui à vocation à s'appliquer dans tous les cas.